

Hôtel du Gouvernement – rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont

Département fédéral de l'économie,  
de la formation et de la recherche - DEFR  
Monsieur Guy Parmelin  
Président de la Confédération  
Palais fédéral Est  
3003 Berne

Par courriel : [ds@seco.admin.ch](mailto:ds@seco.admin.ch)

Hôtel du Gouvernement  
Rue de l'Hôpital 2  
CH-2800 Delémont  
t +41 32 420 72 05  
[chancellerie@jura.ch](mailto:chancellerie@jura.ch)

Delémont, le 19 mai 2026

### **Promotion économique pour les années 2028 à 2031 (Message sur la promotion économique 2028 à 2031), réponse à la consultation**

Monsieur le Président de la Confédération,

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura a pris connaissance du message sur la promotion économique pour les années 2028 à 2031. Il vous en remercie et vous fait part de sa prise de position.

Ce message intervient dans un contexte économique international marqué par une incertitude accrue, une intensification des politiques industrielles et un renforcement des contraintes réglementaires. Dans ce cadre, la promotion économique de la Confédération constitue un instrument essentiel pour préserver la compétitivité de la Suisse et soutenir ses régions. Le Gouvernement partage les objectifs généraux du message, en particulier le renforcement des PME, l'amélioration de leur accès aux marchés internationaux et le soutien aux régions. Il approuve également l'importance accordée aux thématiques transversales que sont la numérisation et la durabilité.

Pour un canton industriel, exportateur et situé à l'écart des grands centres comme le Jura, ces orientations sont pertinentes. L'allègement de la charge administrative, notamment à travers le développement d'EasyGov, représente une opportunité concrète d'améliorer l'efficacité des entreprises. De même, le renforcement des instruments de promotion des exportations est crucial dans un contexte de fragmentation des marchés internationaux. Enfin, le maintien d'une politique active en faveur des régions demeure indispensable pour favoriser l'innovation, l'emploi et l'attractivité des territoires non centraux.

Cela étant, le Gouvernement relève que le message repose sur des hypothèses partiellement dépassées au regard des décisions intervenues dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 2027.

En particulier, les orientations relatives à la politique régionale et au financement du tourisme ne reflètent pas pleinement les débats et ajustements parlementaires récents. Dans ce contexte, le message devra être adapté afin d'intégrer ces évolutions et de garantir une cohérence d'ensemble.

Le principal point de préoccupation concerne la politique régionale. Le projet prévoit un arrêt de l'alimentation du fonds de développement régional et un retrait progressif de la Confédération au-delà de 2031. Une telle orientation apparaît en contradiction avec l'objectif affiché de renforcer l'économie des régions et comporte des risques importants pour des cantons comme le Jura, qui dépendent fortement de ces instruments pour accompagner les mutations structurelles. Il considère que la Nouvelle politique régionale (NPR) doit être maintenue comme une tâche commune de la Confédération et des cantons au-delà de 2031, avec des moyens financiers suffisants et une gouvernance partagée.

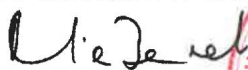
Le Gouvernement jurassien souligne que la NPR a permis, ces dernières années, de soutenir le financement d'infrastructures innovantes, tant industrielles que touristiques et structurelles, jouant un rôle déterminant dans le développement du canton. Ces investissements ont contribué directement à renforcer la compétitivité du tissu économique jurassien, en particulier dans un environnement international où les régions concurrentes disposent de portefeuilles d'instruments d'aide économique nettement plus étoffés. Dans ce contexte, un affaiblissement de la NPR reviendrait à désavantager durablement la place économique suisse dans la concurrence internationale.

Dans cette perspective, le Gouvernement encourage la poursuite des priorités actuelles de la NPR, notamment en matière d'innovation, de numérisation et de développement durable, ainsi que le renforcement des écosystèmes régionaux. Il souligne également l'importance de coordonner ces mesures avec les politiques de formation, de marché du travail et d'innovation afin de répondre aux défis de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et de la transformation industrielle.

En conclusion, le Gouvernement soutient les orientations générales du message, tout en appelant à une révision ciblée de celui-ci afin de garantir la cohérence avec les décisions parlementaires récentes et de préserver un engagement fort de la Confédération en faveur des régions. Il souligne que la Nouvelle politique régionale constitue un pilier essentiel de la cohésion territoriale et de la diversification économique, en particulier pour les cantons périphériques.

En vous remerciant de l'avoir consulté, le Gouvernement jurassien vous prie de croire, Monsieur le Président de la Confédération, à l'expression de sa haute considération.

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Rosalie Beuret Siess  
Présidente



Jean-Baptiste Maître  
Chancelier d'État